



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2023-350**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**

**TRAVAUX – REPARATION CONDUITE TELECOM**  
**12 RUE DU SOUC**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement ;

**CONSIDERANT** l'absence de monsieur Le Maire et de monsieur Jean-Marie Sabatier premier Adjoint au Maire ;

**CONSIDERANT** que madame Isabelle Le Goff, deuxième Adjointe au Maire est habilitée à signer les actes administratifs en l'absence de monsieur Le Maire et de son premier Adjoint ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit rue du Souc du lundi 31 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023.

**Article 2 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « SOGETREL » effectuant les travaux.

**Article 3 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 24 juillet 2023.

En l'absence du Maire et du premier Adjoint,  
Par délégation du Maire,  
La deuxième Adjointe du Maire,

  
Isabelle LE GOFF.

